

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 novembre 2021 à 18 heures -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, DESERT Claire, GOUJON Sophie, HUE Valérie, OMER Matthieu, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme CORCEL Valérie (pouvoir à M. OUVRY), M. LEPREUX Alain (pouvoir à Mme LE PAIH), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme TORRES), Mme BINARD Marine (pouvoir à Mme HUE), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme POURCHAUX Déborah (pouvoir à Mme JOUOT), M. DISTANTE Raphaël (pouvoir à Mme MASCRE)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 octobre ont été approuvés.

Le conseil municipal a pris acte des comptes-rendus des commissions suivantes :

- « Sports – Vie associative – Animation » - Séance du 14 octobre 2021
- « Finances » - Séance du 22 novembre 2021

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

### **Délibération n° 2021-11-30-55 : Cap sur les sports – Subventions 2021 et renouvellement pour 2022**

Suite à l'opération Cap sur les Sports initiée par la commune et conformément aux propositions formulées par la commission « Sports – Vie associative – Animation », le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- S.V. Football ..... 150 €
- S.V. Handball ..... 150 €
- Archers Valeriquais ..... 100 €
- St Valery Contact (*animation échecs*) ..... 100 €
- SV Gym & Danse ..... 100 €
- C.N.V. (voile) ..... 150 €
- S.V. Randonnée (marche nordique) ..... 100 €

Le conseil municipal décide de reconduire l'opération en 2022, un crédit de 2000 € sera prévu à cet effet.

### **Délibération n°2021-11-30-56 : Convention d'objectif avec le S.V. Handball – Saison 2021/2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention 2021/2022 établie avec le Stade Valeriquais Handball et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Délibération n°2021-11-30-57 : Décision Modificative n° 02 – Budget Principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 02 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget principal.

### **Délibération n° 2021-11-30-58 : Décision Modificative n° 03 – Budget Rayon Vert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 03 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget du Rayon Vert.

**Délibération n° 2021-11-30-59 : Exonération partielle – Loyer du Casino**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer le Casino de St Valery en Caux de 25 % de son loyer annuel, soit 9 510 € et un reste à charge de 27 450 €.

**Délibération n° 2021-11-30-60 : Occupation du domaine public – Exonération partielle**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer la société FESTIFUN de 25 % du montant total de son occupation du domaine public sur la période du 3 juillet au 5 septembre 2021 en raison des restrictions liées au COVID 19 (redevance de 13 104 € + 378 € de forfait électrique), soit 3 370,50 €.

**Délibération n° 2021-11-30-61 : Cession de l'appartement au dernier étage du bâtiment « Ex-La Poste »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la sortie de l'inventaire communal de l'appartement situé au dernier étage du bâtiment «ex La Poste » et sa cession au prix des Domaines.

Il autorise Monsieur le Maire à engager le processus et à signer tout document nécessaire à la finalisation du dossier.

**Délibération n° 2021-11-30-62 : Cession du bâtiment « Ex-Gendarmerie » - Déclassement des serres et cession gracieuse du bien**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession pour l'euro symbolique des serres attenantes à l'ancienne gendarmerie, ainsi que les termes et conditions contenus dans la convention.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à la finalisation du dossier.

**Délibération n° 2021-11-30-63 : Maison de santé – Participation des communes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 10 000 € proposée par la commune de Saint Sylvain dans le cadre du financement de l'équipement de la maison de santé, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

**Délibération n° 2021-11-30-64 : Maison de santé – Exonération des pénalités**

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'exonérer totalement les entreprises SYMA et DELAMOTTE de leurs pénalités pour des montants respectifs de 5 213,37 € et de 4 671,34 €. Ces dernières n'étant pas responsables des retards constatés.

**Délibération n° 2021-11-30-65 : Ouverture des crédits par anticipation – Budget principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2022, à hauteur du quart maximum des crédits 2021, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la Ville.

**Délibération n° 2021-11-30-66 : Ouverture des crédits par anticipation – Budget Rayon Vert**

Le conseil municipal, à la majorité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget annexe 2022 du Rayon Vert, à hauteur du quart maximum des crédits 2021, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services du Théâtre.

**Délibération n° 2021-11-30-67 : Délégation de Service Public – Commission d'ouverture des plis – Condition de dépôt des listes**

Afin de répondre aux obligations de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février, le conseil municipal, dans le cadre du renouvellement de délégation de service public, fixe à l'unanimité, les conditions de dépôt de listes pour l'élection de la commission habilitée à ouvrir les plis.

**Délibération n° 2021-11-30-68 : Subvention au Syndicat Mixte du Littoral de Seine-Maritime – Travaux sur l'Epi n° 1**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement aux travaux de renforcement de l'épi n°1 à hauteur de 30 % de la dépense soit 5 580,09 €.

**Délibération n° 2021-11-30-69 : Convention avec le Département de Seine-Maritime – Entretien des espaces verts hors agglomération**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'entretien de certains espaces verts départementaux conclue avec le Département de la Seine-Maritime, pour une durée de 5 ans.

**Délibération n° 2021-11-30-70 : Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du Collège Jehan le Povremoyne**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs de notre collectivité, par les élèves du collège Jehan le Povremoyne, pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

**Délibération n° 2021-11-30-71 : Convention avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Restauration collective**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de mise à disposition du service de restauration collective à passer avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour assurer la restauration aux enfants des structures de la Petite Enfance et de l'Enfance Jeunesse (Accueils de Loisirs) de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération n° 2021-11-30-72 : Convention de coordination de la Police Municipal et des Forces de sécurité de l'Etat**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de coordination Police Municipale – Forces de sécurité de l'Etat, à conclure pour une durée de 3 ans renouvelable et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

**Délibération n° 2021-11-30-73 : Rythmes scolaires**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours sur le territoire de la Ville de Saint Valery en Caux.

**Délibération n° 2021-11-30-74 : Demande de garanties financières auprès de l'ONDA pour la saison 2021/2022 du Rayon Vert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à percevoir de l'ONDA les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces dossiers

**Délibération n° 2021-11-30-75 : Etablissement culturel « Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'Intérêt National – Art en Territoire » - Demande de subvention auprès de la Région Normandie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Président de la Région Normandie, une subvention la plus élevée que possible permettant la réalisation des investissements de matériels scéniques du Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire -

, pour l'année 2022 et invite Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes démarches utiles et l'autorise à signer la demande de subvention.

**Délibération n° 2021-11-30-76 : Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, la liste et les conditions pour lesquelles un logement de fonction peut être attribué, et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels de concession ou convention d'occupation s'y rapportant.

**Délibération n° 2021-11-30-77 : Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Ville de Saint Valery en Caux des conventions d'assurance auprès d'entreprises d'assurance agréées.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50

Le Maire,

Jean-François OUVRY